

Les Fiches de Données de Sécurité (FDS)



Rappels réglementaires

Le fabricant, l'importateur ou le vendeur d'une substance ou d'une préparation dangereuse a l'obligation d'établir une fiche de données de sécurité (FDS) et de la remettre gratuitement au chef d'établissement (article R. 231-53 du Code du travail). Elle doit être réexpédiée après chaque modification par votre fournisseur.

La directive 2001/58/CE du 27 juillet 2001 étend l'obligation d'établir une fiche de données de sécurité à toutes les préparations non classées dangereuses mais qui contiennent plus de 1% en poids d'une substance classée dangereuse.

Cette fiche, qui doit être **rédigée en français**, est la source d'information essentielle sur les produits chimiques dangereux à usage industriel. **Elle comporte seize rubriques obligatoires.**




De plus, la FDS doit **permettre de :**

- **Faire un choix entre plusieurs produits** afin de sélectionner le produit le moins dangereux en fonction de l'application recherchée.
- **D'évaluer les risques auxquels sont exposés les salariés** et d'élaborer des règles de protection du personnel de l'entreprise ou présent sur le site.

Comment et pourquoi créer et diffuser Des Fiches simplifiées ?

Pour permettre sa compréhension et son exploitation, il est pertinent de créer une fiche simplifiée pour chaque Fiche de Données Sécurité (FDS). Ces fiches simplifiées peuvent ensuite être affichées aux postes de travail où les produits sont utilisés afin que les salariés soient informés des dangers des produits qu'ils sont amenés à manipuler ainsi que des moyens de précaution à prendre et des moyens de protection à porter.

MODELE DE FICHE articulé autour de 7 rubriques

NOM DU PRODUIT : <input type="text"/>		Date de réalisation : <input type="text"/>
		Date de la FDS : <input type="text"/>
Photo du produit	Utilisation :	
	Mode d'utilisation :	
	Conditionnement :	
DANGER		
		
EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE		
		
STOCKAGE		
PREMIERS SECOURS		
En cas d'inhalation : En cas de projections ou de contact avec les yeux : En cas de projections ou de contact avec la peau : En cas d'ingestion :		
INCENDIE		
		
ENVIRONNEMENT		
Précautions pour la protection de l'environnement		



Pour bénéficier du format informatique, n'hésitez pas à contacter Santra Plus

Mode d'emploi pour remplir une fiche simplifiée

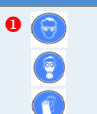
Rubrique 1 : INFORMATION GENERALE

NOM DU PRODUIT : <input type="text"/>	Date de réalisation : <input type="text"/>
<i>Photo du produit</i>	Date de la FDS : <input type="text"/>
Utilisation : ❶	Mode d'utilisation : ❷
Conditionnement : ❸	Réf. FDS : Rubrique 1

Rubrique 2 : DANGER

DANGER	
❶ 	❷
	Réf. FDS : Rubrique 15

Rubrique 3 : EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
❶ 	❷
	Réf. FDS : Rubrique 8

Rubrique 4 : STOCKAGE

STOCKAGE	
❶	Réf. FDS : Rubrique 7


Rubrique 5 : PREMIER SECOURS

PREMIERS SECOURS	
En cas d'inhalation : En cas de projections ou de contact avec les yeux : En cas de projections ou de contact avec la peau : En cas d'ingestion :	❶
	Réf. FDS : Rubrique 4

Rubrique 6 : INCENDIE

INCENDIE	
❶ 	❷
	Réf. FDS : Rubriques 15 et 5

Rubrique 7 : ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT	
❶ 	❷
	Réf. FDS : Rubriques 15 et 6

❶ Utilisation :

Information notée dans la Rubrique 1 de la FDS.

❷ Mode d'utilisation :

Noter la façon dont le produit est utilisé par vos salariés : appliqué par pulvérisation, au pinceau, à l'éponge / Utilisé pur ou dilué...

❸ Conditionnement :

Lire sur le produit lui-même.

❶ Pictogramme :

Ne laisser que le pictogramme de classement du produit, supprimer les autres.

❷ Colonne de droite :

Inscrire la ou les phrases de risque (concernant les dangers pour l'homme) notées dans la rubrique 15.

❶ Pictogramme :

Ne laisser que le pictogramme de classement du produit, supprimer les autres.


❷ Colonne de droite :

Inscrire de façon concise les recommandations en matière d'EPI devant chaque pictogramme notées dans la rubrique 8.

❶ Noter de façon concise les informations notées dans la rubrique 7.

❶ Noter de façon concise les premiers gestes à faire en cas d'inhalation, d'ingestion, de contact avec les yeux ou la peau (indications notées dans la rubrique 4).


❶ Pictogramme :

Ne laisser que le pictogramme de classement du produit. Si le produit n'est pas considéré comme inflammable, comburant ou explosif ne laisser que le pictogramme : 

❷ Colonne de droite :

Inscrire la ou les phrases de risque (concernant l'incendie, l'explosion ou la combustion) notées dans la rubrique 15 et inscrire les moyens d'extinction appropriés notés dans la rubrique 5.

❶ Pictogramme :

Si le produit n'est pas considéré comme dangereux pour l'environnement, ne laisser que le pictogramme : 

❷ Colonne de droite :

Inscrire la phrase de risque (concernant l'environnement) notée dans la rubrique 15 et inscrire les précautions pour la protection de l'environnement notées dans la rubrique 6.